

mountEE: Energy efficient and sustainable building  
in European municipalities in mountain regions  
IEE/11/007/SI2.615937

# ACTION SUR LES OUTILS FINANCIERS POUR LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION DE BATIMENTS PUBLIC DURABLES

Région RhôneAlpes :

- Métropole Savoie,
- Communauté de communes du Grésivaudan,
- Communauté de communes de l'Oisans



Partenaire : Rhônalpénergie Environnement (accompagné par ASDER et AGEDEN)

**In red : additionnal comments in 2015**



### 3.7.1 - Actions proposées pour mobiliser les fonds FEDER dans la construction durable

#### 1. Contexte

La région Rhône Alpes est impliquée dans la mise en œuvre régionale et interrégionale des fonds FEDER. L'année 2013 voit se terminer la période 2006-2013 et l'élaboration des programmes 2014-2020.

L'essentiel de l'enveloppe de 300 M€ environ sur la période est fléchée sur les orientations 1, 2 et 3, qui concernent notamment la recherche et développement technologique et l'innovation. Ces axes peuvent concerner largement nos thématiques climat énergie et entre autres la thématique des bâtiments durables en zone de montagne de MountEE.

La région Rhône Alpes a sollicité les acteurs locaux pour s'exprimer sur l'élaboration des axes de la prochaine période.

Les priorités doivent respecter les directives européennes :

- Le renforcement de l'approche par les résultats
- Le renforcement des conditionnalités préalables, générales et thématiques
- L'architecture du programme est contrainte par le choix d'objectifs thématiques (OT) proposés par la Commission et les priorités d'investissement rattachées à ces OT,
- Le choix des objectifs thématiques est contraint par l'obligation de concentration des fonds sur des objectifs thématiques prioritaires pour la Commission

La Région Rhône Alpes souhaite aussi que le FEDER permette :

- Effet levier sur les politiques de contractualisation (CPER, politiques de la ville...) et soutien à la mise en œuvre des schémas régionaux
- Recherche de la « valeur ajoutée », de l'efficacité des fonds, dimension « relance économique » (projets prêts),
- Garantie de l'existence et de la mobilisation de contreparties financières selon la règle du 1 pour 1, soit pour 1€ de FEDER/ 1€ de contreparties à mobiliser),
- Soutien à des projets s'appuyant sur des démarches cohérentes et intégrées (projets de territoires, Grands projets Rhône-Alpes),
- Articulation et cohérence entre les fonds, entre les programmes et avec les autres instruments financiers européens

## Propositions :

Après analyse des premières propositions de programme pour 2014-2020, discussion en CCL le 8 juillet 2013 et discussion avec les personnes en charge du dossier à la Région les pistes de travail suivantes ont été identifiées.

### 1 – Continuer d'utiliser le programme POIA 2006-2013

Le fonds POIA n'est pas encore fermé et certains projets répondant aux critères peuvent être déposés jusque fin septembre.

- ⇒ Essayer de déposer des dossiers, notamment pour certains projets pilotes, dans le cadre de l'actuel programme POIA avant le 30 septembre

#### Plan de travail

- ➔ Diffusion d'information et mobilisation des maîtres d'ouvrages en juillet
- ➔ Préparation des dossiers en août/septembre

L'information sur le programme POIA diffusée dans le cadre du projet MOUNTEE a permis à l'un des projets pilotes accompagné par l'ASDER, l'Ecole de St Hélène du Lac, de bénéficier d'une aide financière de ce fond.

### 2 – Influencer sur les critères d'aides du futur dispositif

Les documents préparatoires transmis par la Région (cf annexe) présentent les grandes orientations envisagées pour la prochaine période.

MountEE souhaite faire passer le message que le renforcement du financement vers des territoires organisés est une bonne orientation. Il implique cependant :

- De faire attention à ne pas être trop restrictif sur la définition des territoires « organisés » et lister l'ensemble des dispositifs allant dans ce sens (les CDDRA, les CEP, les Grands Projets Rhône Alpes sont notamment absents)
- De rendre possible un dossier portant sur une stratégie de territoire pouvant comporter différentes cibles avec différents types d'actions sans devoir le 'découper' en multiples petits dossiers fléchés vers les différentes mesures du FEDER
- Il apparaît aussi qu'au regard des enjeux qu'il représente, le bâtiment pourrait, à l'image des transports, faire l'objet d'un chapitre spécifique.

### Plan de travail

- ⇒ rédiger une note en aout pour les services instructeurs exprimant des propositions des partenaires du projet MountEE sur les orientations du programme 2014-2020
- ⇒ La porter auprès des services instructeurs en Région en septembre

Une note de contribution de MountEE a été rédigée dans l'été et portée aux services chargés du Feder durant en septembre. Elle demandait la convergence des critères de performance des différents dispositifs et a permettre aux territoires de porter :

- des dossiers de service de conseil aux communes
- des dossiers globaux portant sur différents aspects de la politique énergétique territoriale : conseil, investissement,
- des dossiers pour la mise mise en place d'outils financiers pour les collectivités

Les documents provisoires diffusés en décembre 2014 par la Région Rhône Alpes montrent que :

- Les financements 'bâtiments performants' sont réservés à la rénovation énergétique globale et les critères proposés pour la sélection des dossiers intègrent nos propositions de cohérence et de niveau de performance.
- Il n'y a aucune possibilité de financement pour les services aux communes élaborés dans le projet MountEE.
- Les dossier 'multi-entrées' ne sont pas prévus. Le contenu principal conduira a déposer sur l'une ou l'autre ligne. Par contre, les territoires ayant une stratégie politique pourront bénéficier d'un apport de financement complémentaire régional ce qui donne un avantage aux territoires impliqués dans le projet MountEE.
- La région a bien prévu une ligne sur les outils de financement et engagé une étude régionale sur les opportunités de nouveaux outils de tiers financement.

### **3- Préparer des dossiers d'aides pour les territoires de mountEE**

Toutes les thématiques de travail de MountEE sur l'animation de territoire, les services d'accompagnement, les outils financiers et la capitalisation sont a priori éligibles au fonds FEDER et pourraient faire l'objet d'un dossier de déploiement pour compléter et poursuivre le travail amorcé dans MountEE avec les territoires. Il permettrait entre autre de combler

les déficits identifiés durant le projet MountEE et de se donner les moyens d'un déploiement quantitatif et vers d'autres territoires.

Les dossiers pourraient porter sur :

- Le développement du service de conseil bâtiments durables aux communes initié dans MountEE
- Les projets de bâtiments performants et notamment les pilotes MountEE
- Un travail d'étude et de mise en place d'outils financiers comme les CEE et le tiers financement

#### Plan de travail

- ⇒ Surveiller la publication finale des cadres d'aide pour la prochaine période
- ⇒ Dès que les axes et critères sont arrêtés, commencer à monter des dossiers avec les territoires afin qu'ils puissent être déposés très tôt en 2014

La mise en œuvre du Feder est très en retard. Les premières informations sur les critères du FEDER n'ont été publiés qu'en décembre 2014 et les critères définitifs ne sont pas encore établis en février 2015.

Les informations données au paragraphe précédent montrent aussi que les services aux communes ne sont pas finançables dans le Feder. Ceux-ci peuvent par contre permettre de quantifier les dossiers potentiels d'un territoire et de s'assurer que ceux-ci atteindront bien les critères exigés.

### 3.7.2 Actions proposées pour travailler sur un outil de tiers financement de la rénovation

#### Contexte

La Région Rhône Alpes, en partenariat avec d'autres collectivités, a constitué, fin 2012, une société dédiée à la réalisation de projets de rénovation énergétiques performants pour des bâtiments publics. Cette société, qui prend la forme juridique d'une Société Publique Locale (SPL) constitue l'un des outils d'intervention du futur Opérateur de Services Energétiques Régional (OSER).

La SPL d'efficacité énergétique poursuit trois objectifs stratégiques :

- Initier une dynamique de réhabilitation thermique sur le patrimoine public en créant un outil spécifique afin de lancer les premières opérations exemplaires
- Apporter une offre de service (technique et financière) aux collectivités locales qui expriment un besoin d'accompagnement pour « passer à l'acte »
- Mutualiser les compétences et les moyens, capitaliser les expériences

La SPL, créée au démarrage par 11 membres fondateurs, a vocation à regrouper d'autres collectivités dans les années à venir et à les faire bénéficier de son aide dans trois domaines :

- une ingénierie technique,
- une ingénierie financière,
- l'accélération des rénovations

Alors que la SPL commence son activité de tiers financement vers ses membres fondateurs, les partenaires de MountEE s'interrogent sur les possibilités de développement et d'essaimage de cet opérateur public.

En effet,

- son dimensionnement de départ permet de répondre aux besoins des fondateurs mais est largement au dessous du besoin potentiel des milliers de collectivités rhônalpines.
- Son positionnement régional ne lui permet pas d'aller directement vers les communes de petite taille

Il est intéressant de noter que sur 11 actionnaires initiaux de la SPL OSER, deux font partie des territoires MountEE.

## Propositions :

### 1 – Etat des lieux : Cerner le potentiel

Il convient tout d’abord d’identifier sur les territoires des projets pilotes MountEE :

- Les projets pilotes MountEE sur lesquels le tiers financement présente une perspective
- Les pratiques actuelles : volume et montant des travaux sur les dernières années
- Les outils existants au service des collectivités (Services internes, SEM, SPL...) et le cadre de leur intervention
- Le besoin sur le plan qualitatif : assistance, délégation de maîtrise d’ouvrage, financement en fonction des cibles (niveau de performance, neuf /rénovation...)
- Les perspectives sur le plan quantitatif au delà de mountEE : Quel volume de projets a court, moyen et long terme, besoin de technicité, budget global...

#### Plan de travail

Ce besoin doit être établi en collaboration étroite avec les intercommunalités, l’AGEDEN et l’ASDER mais aussi les membres du CCL concernés comme les DDT et les CAUE. Une enquête auprès des communes serait aussi bienvenue.

Le résultat doit permettre de dessiner les contours d’un l’outil souhaitable tant en terme de niveau d’intervention que de volume d’activité notamment financier sur la base des projets pilotes.

→ Etat des lieux d’ici le printemps 2014

**Le contexte d’élections municipales et de changement de nombreux élus n’a pas permis de réaliser le recensement envisagé.**

### 2 – Détailler une solution privilégiée

En fonction des enjeux et du besoin, on pourra alors étudier avec les acteurs concernés, en première approche, trois pistes de travail pour faire émerger un outil territorial :

- Établir un relais local pour porter et/ou regrouper les petits projets à l’échelle d’un territoire et les porter dans la SPL

- Elargir le champ d'intervention d'un outil existant pour répondre au besoin avec l'appui de la SPL
- Créer un outil spécifique pour répondre au besoin avec l'appui de la SPL

En fonction des besoins identifiés, une solution privilégiée sera proposée pour être testée sur les projets pilotes.

#### Plan de travail

- ⇒ printemps 2014 : Sur la base du bilan, choix d'une solution privilégiée adaptée aux projets pilotes
- ⇒ Juin 2014 : détailler les conditions de mise en application de la solution privilégiée pour certains projets pilotes MountEE
- ⇒ Ete 2014 : Proposer un plan d'action de test de la solution

Les discussions se sont poursuivies avec la SPL OSER durant l'année 2014.

Celle-ci a désormais lancé ses premiers projets.

L'information faite au CCL du 2 octobre montre que l'offre de la SPL correspond bien à la demande et peut être considérée comme solution privilégiée.

La SPL OSER envisage de lancer un appel pour de nouveaux membres début 2015. Cet appel se concrétisera par une conférence locale sur la SPL OSER à Chambéry le 24 mars 2015.

Les partenaires MountEE diffuseront cette information auprès des communes de leur territoire.



### 3.7.3 Actions proposées pour mobiliser les CEE d'un territoire vers la construction durable

#### Contexte

Les Certificats d'Économies d'Énergie (ci-après nommés CEE) ou certificats blancs ont été créés afin de réduire la consommation énergétique française dans l'optique des différents engagements nationaux et internationaux pris sur les enjeux énergétiques et climatiques. C'est un des outils souhaités par le gouvernement pour dynamiser l'effort collectif nécessaire et la mise en place d'un système vertueux de réduction des consommations d'énergie.

Pour un maître d'ouvrage, les CEE sont à considérer comme une subvention privée à négocier avec les fournisseurs d'énergie. Tout maître d'ouvrage ayant un projet de réhabilitation de ses bâtiments est en mesure de négocier une aide, un soutien de la part d'un fournisseur d'énergie, intéressé par les droits à CEE liés au projet.

Selon les actions, les CEE peuvent représenter un apport financier de 5 à 70 % des montants de travaux.

#### Rappel des enjeux

- C'est le seul dispositif de financement privé de grande ampleur (il va être généralisé en Europe) et il peut constituer un outil financier très important
- Jusqu'à présent, les collectivités ne représentent que 11 % des CEE mais pourraient systématiser l'utilisation du dispositif pour leurs actions et peuvent aussi jouer un rôle actif pour mobiliser et même 'drainer' ces CEE sur leur territoire
- Les petites communes sont les moins organisées pour bénéficier des CEE et une taille critique est nécessaire pour mutualiser les problématiques administratives et intéresser le marché
- L'enjeu est très important : 600 TWh au prix actuel = 2,4 Mds pour la 3ème période soit 12 €/habitant./an

Une stratégie de valorisation à une échelle intercommunale est nécessaire pour valoriser au mieux le dispositif.

Trois grandes solutions sont possibles qui dépendent du contexte et des acteurs locaux :

- Le portage avec gestion interne
- Le portage avec gestion sous traitée
- Le portage avec gestion par un obligé

## Propositions :

### 1 – Détailler les caractéristiques des 3 solutions possibles

Il convient tout d'abord de détailler les différentes solutions possibles pour les collectivités et d'illustrer ces solutions par des exemples et les problématiques qu'elle posent. Entre autre, ce travail doit permettre d'identifier pour chaque solution, la nécessité ou non d'un portage territorial dépassant les communautés de communes.

#### Plan de travail

- Débattre les grandes problématiques en Comité de Coopération Local et d'autres instances locales (Juin-juillet 2013)
- Echanger avec les porteurs d'exemples de bonne pratique (été 2013)
- Préparer une description/analyse des trois grandes solutions (été 2013)
  - ➔ Présentation détaillée des 3 solutions en novembre 2013

Les composantes d'une stratégie territoriale de valorisation des CEE a été formalisée sous forme d'une présentation Power Point après échange et partage avec les porteurs de bonne pratique et les promoteurs d'outils.

### 2 – Rechercher des porteurs de grande envergure

Les stratégies les plus avancées nécessitent une envergure et une organisation qui peuvent dépasser l'échelle d'une communauté de commune.

Il est nécessaire de rencontrer les acteurs pouvant porter de tels montages comme les Syndicats d'énergie et des grosses agglomérations mais aussi les Conseils Généraux.

En fonction de leur positionnement, les solutions seront accessibles plus ou moins facilement aux territoires.

#### Plan de travail

- ⇒ Fin 2013 : discussion avec les porteurs potentiels de stratégies de grande envergure sur la Savoie et l'Isère
- ⇒ Début 2014 : adaptation des solutions possibles pour les territoires

Cette stratégie a été présentée aux territoires partenaires du projet MountEE mais aussi a d'autres territoires (Conseil Général de l'Ardèche, Nord Isère et Ouest Lyonnais,

agglomération de Grenoble, Chambéry Métropole, Région Rhône Alpes), au réseau des CEP, aux syndicats d'Énergie et lors de formations.

### 3 Aider les territoires à établir une stratégie CEE sur l'un ou l'autre des modèles proposés

Proposer à chaque territoire les différentes solutions possibles et à définir une stratégie de mise en œuvre.

- ⇒ printemps 2014 : Sur la base du bilan, choix d'une solution privilégiée adaptée à chaque territoire
- ⇒ Proposer un plan d'action de mise en œuvre des solutions retenues

En 2014, suite à nos échanges et travaux :

- les territoires du Grésivaudan et de Chambéry Métropole ont mis en place une plateforme NR-Pro dédiée .
- La Région Rhône Alpes et les syndicats d'Énergie se sont dotés de l'outil CD Nergy proposé par la Caisse des Dépôts pour valoriser les CEE des collectivités